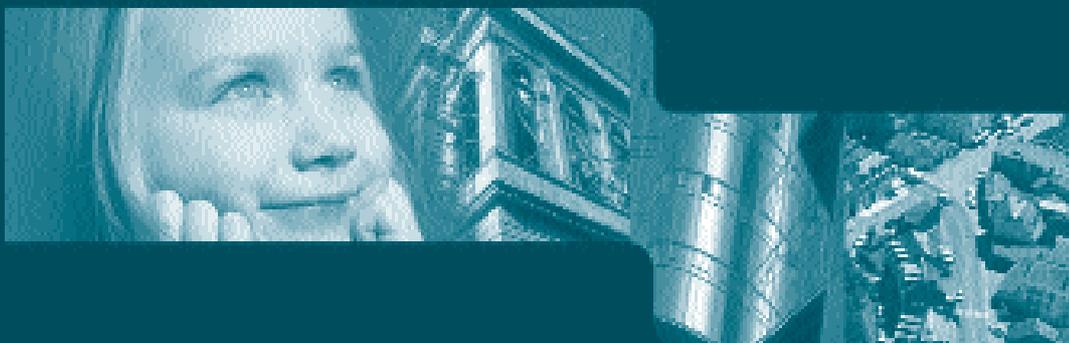


Cahiers du Cobaty

N° 6 - Décembre 2009

CONSTRUIRE EN BOIS :
PASSER DE L'EFFET DE MODE
À UNE APPLICATION
DURABLE



Nicolas Sarkozy
Président de la République

Le bois, c'est l'économie nouvelle C'est l'économie de demain...

Le 19 mai 2009, lors d'un déplacement à Urmatt dans le Bas-Rhin, le Président de la République Nicolas Sarkozy a visité le site du numéro un français du sciage résineux détenu par l'entreprise familiale Siat Braun. L'occasion pour le Chef de l'Etat d'annoncer un plan bois extrêmement ambitieux pour adapter et moderniser la filière. Pour ouvrir ces " Cahiers du Cobaty ", quoi de mieux que de publier les principaux passages du discours de Nicolas Sarkozy...

En venant ici à Urmatt, j'ai voulu dire aux Français que la France a besoin d'une filière bois organisée...

On ne le sait pas assez, mais la forêt française est la troisième plus vaste d'Europe. Elle occupe 30% de notre territoire et génère 450 000 emplois.

Il s'agit donc d'un atout considérable pour l'économie de nos territoires. Pourtant, chose étrange, cet atout demeure considérablement sous-exploité. On ne cesse de se plaindre de ne pas avoir de ressources en matières premières, on en a une sous nos yeux et on la sous exploite.

Chose étrange, la forêt demeure considérablement sous-exploité. On ne cesse de se plaindre de ne pas avoir de ressources en matières premières, on en a une sous nos yeux et on la sous exploite

La filière du bois et de l'ameublement est le deuxième poste de déficit commercial français

La balance extérieure de la France pour l'ensemble de la filière du bois et de l'ameublement affiche un solde négatif de plus de 6 milliards d'euros en 2008... C'est le deuxième poste de déficit commer-

cial français, après celui de l'énergie. C'est un gâchis phénoménal. La France n'a pas de pétrole. La France n'a pas de gaz. Mais la France a des territoires ruraux, une géographie, des ressources naturelles qui représentent un potentiel formidable. Le massif forestier français a augmenté de moitié depuis 1950 et, au rythme actuel, la forêt conquiert une surface équivalente à un département chaque décennie.

Le potentiel forestier est extrêmement important, mais il y a seulement 60% de l'accroissement naturel annuel qui est prélevé chaque année. C'est-à-dire qu'il y a 40% qu'on peut prélever en plus tout en conservant notre patrimoine, qu'on ne prélève pas ; et pendant ce temps, on paie 6 milliards d'euros. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons. Il faut donc tout mettre en œuvre pour mobiliser la ressource, dans des conditions durables...

Qui peut dire que la mobilisation d'une ressource, je veux dire la forêt, qui concerne 3,5 millions de propriétaires privés, un tiers de notre territoire national, deuxième poste de déficit commercial, qui peut dire que ce n'est pas un sujet digne d'être traité par le Chef de l'Etat ? Il n'est pas normal que nous ayons attendu si longtemps pour développer une filière qui est stratégique.

Changer d'échelle dans la mobilisation de la ressource

Le paquet " *climat-énergie* " adopté par l'Europe constitue une chance extraordinaire pour le développement de la filière bois. D'ici à 2020, nous avons pris l'engagement de fournir 23% de notre consommation énergétique grâce à des énergies renouvelables. On doit donc passer en 11 ans de 9% à 23% en énergie renouvelable. C'est un défi absolument prodigieux. C'est un effort immense pour la filière bois car elle doit fournir, à elle seule, un tiers de cet effort. Cela représente pour cette filière l'équivalent de l'énergie produite par six centrales nucléaires. Et, pour parvenir à cet objectif, c'est 21 millions de mètres cubes de bois supplémentaires qu'il faudra sortir de nos forêts d'ici à 2020.

Car il serait absurde que la France accroisse ses importations de bois alors qu'elle a un immense gisement forestier inexploité. Il faut donc changer d'échelle dans la mobilisation de la ressource. C'est la raison pour laquelle, à partir du rapport effectué par Jean Puech (voir encadré p.17), nous allons engager un plan d'action sans précédent en faveur de la valorisation de la forêt française. Le bois est une gigantesque source de croissance durable.

En ce début du XXI^e siècle, la valorisation du bois de nos forêts est

stratégique pour lutter contre le réchauffement climatique, pour l'avenir des territoires ruraux, pour notre économie...

Créer un Fonds Stratégique Bois

Je vous propose donc de renforcer notre tissu industriel de valorisation du bois et d'engager un véritable programme.

Nous avons 2 000 scieries françaises, 300 assurent plus de 85% de la production nationale. Aucune entreprise française n'est présente dans les 20 premières entreprises de sciages européennes. Ce n'est pas possible de continuer comme cela. C'est un élément de faiblesse considérable.

Nous allons donc mettre en place un Fonds Stratégique Bois (*), dont nous avons l'ambition qu'il puisse aller jusqu'à 100 millions d'euros, pour participer au développement et à la consolidation des entreprises de bois afin de faire émerger un tissu de taille suffisante pour structurer la filière. Le cœur de cible de ce Fonds concernera les entreprises du secteur de la construction en bois et de la valorisation énergétique du bois...

Une réponse essentielle pour développer des logements plus respectueux de notre environnement

Puis nous allons développer l'utilisation du bois dans la construction. C'est une réponse essentielle pour développer des logements plus respectueux de notre environnement. Les forêts agissent comme de véritables pompes de gaz carbonique et leur biomasse représente une fois et demi la quantité de carbone présente dans l'atmosphère...

La construction est donc un secteur clé. La forêt française progresse tous les ans de l'équivalent de 50 000 terrains de football. Or, la France a une consommation de bois dans la construction trois fois moindre que les Etats-Unis et cinq fois moindre que la Finlande ou le Japon. Augmenter la consommation de bois dans la construction permettra de réduire les émissions de gaz carbonique et de répondre aux engagements européens de la France... On a la troisième forêt d'Europe et on ne l'exploite pas. Dans la construction, on utilise le bois moins que les autres, comme si nous n'en avions pas et on prend des engagements d'économie et de croissance durable qu'on ne peut pas tenir si on ne valorise pas la filière bois.

(*) Créé le 25 septembre 2009, le Fonds Stratégique Bois est doté d'un montant initial de 20 millions d'euros, via une participation de 5 millions de quatre acteurs : Eiffage, le Crédit Agricole, le Fonds Stratégique d'Investissement et l'Office National des Forêts. Ce Fonds est géré par la Caisse des dépôts et consignations.

Dès 2010, nous allons donc multiplier par dix le seuil minimum d'utilisation de bois dans les constructions neuves. De son côté, l'Etat s'engage, dès 2010, à promouvoir la certification et l'utilisation de bois certifié dans les constructions publiques.

Je propose que toute réalisation d'une isolation extérieure ne créant, ni surface, ni volume habitable soit exemptée de dépôt de permis de construire et soumise à une simple déclaration préalable...

Parallèlement, nous allons encourager l'utilisation du bois dans l'isolation thermique des bâtiments. C'est un chantier considérable qui produira une

économie de 38% de la facture énergétique des bâtiments d'ici à 2020. Pour y parvenir, il convient de se donner les moyens d'un fort développement des travaux d'isolation thermique qui inévitablement recourront au matériau bois. Je propose que toute réalisation d'une isolation extérieure ne créant, ni surface, ni volume habitable soit exemptée de dépôt de permis de construire et soumise à une simple déclaration préalable...

Simplifier les conditions d'appels d'offres lancés par la CRE

Pour développer l'utilisation du bois pour la production d'énergie, notre objectif doit être de favoriser l'utilisation de la chaleur. Le Fonds Chaleur, avec près de 1 milliard d'euros d'engagement d'ici à 2011, soutiendra puissamment cet effort. Parallèlement, nous allons simplifier les conditions d'appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE)

Nous avons décidé de doubler et même si nécessaire de tripler le tarif d'achat obligatoire d'électricité produite à partir du bois par des unités de cogénération de taille moyenne

dans un souci d'une plus grande réactivité en direction des grandes unités de cogénération à partir du bois.

Nous avons décidé de doubler et même si nécessaire de tripler le tarif d'achat obligatoire d'électricité produite à partir du bois par des unités de cogénération de taille moyenne. L'intérêt des investisseurs pour cette technologie s'en trouvera renforcé (voir p. 65).

Modifier fondamentalement le mode de gestion de la forêt

Pour répondre à la demande croissante de bois, il nous faut modifier fondamentalement notre mode de gestion de la forêt, tout en préservant sa biodiversité.

En un quart de siècle, alors que la production biologique de la forêt

française progressait de plus de 30%, la récolte est restée stable et la demande aussi ; sans action particulière, elle a donc connu un recul relatif comparable d'environ 30%. Comment alors espérer une augmentation de 50% en dix ans de la récolte ?

Naturellement, les forêts domaniales et communales devront participer à cet effort de mobilisation. Mais il faut dire la vérité : 70% de la forêt française est détenue par des propriétaires privés. Or plus de la moitié de l'accroissement naturel non mobilisé y réside...

Indéniablement, la structure morcelée de notre forêt privée en complique la gestion puisque les 11 millions d'hectares de cette forêt se répartissent entre les mains de 3,5 millions de propriétaires... Il faut donc passer d'une gestion trop souvent archaïque, morcelée et inégale de la forêt française privée, à une véritable gestion patrimoniale, dynamique et durable...

Il faut passer d'une gestion trop souvent archaïque, morcelée et inégale de la forêt française privée à une véritable gestion patrimoniale, dynamique et durable

J'ai donc décidé que l'ensemble des aides publiques octroyées par l'Etat et des allègements fiscaux existants sera conditionné à l'exploitation effective de la forêt. Je souhaite une fiscalité au service des propriétaires qui exploitent leur forêt... Nous avons besoin de la forêt et de son exploitation. Mais si vous donnez le même avantage fiscal à celui qui laisse dormir son patrimoine sans l'utiliser, sans l'exploiter et à celui qui l'exploite, comment fait-on avancer les choses ?...

Produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité

Je souhaite également libérer les contraintes qui pèsent depuis trop longtemps dans la gestion de la forêt. Je crois qu'il faut faire preuve de pragmatisme au service du propriétaire qui exploite. Je souhaite donc que, là où la forêt n'est pas exploitée, nous puissions élargir le champ des intervenants dans la gestion de la forêt privée. Pour ces cas et uniquement pour ceux-là, un mandat de gestion annuel reconductible pourra être proposé par les techniciens forestiers ou l'Office National des Forêts (ONF), dans le

Notre objectif doit être d'offrir un service à moindre coût aux petites propriétés privées forestières par des économies d'échelle, comme cela s'est fait dans d'autres pays européens

respect des droits de la concurrence, mais aussi naturellement, comme ils en ont déjà la possibilité, par les coopératives forestières ou les experts forestiers. Pourquoi devrions-nous limiter le champ des inter-

venants là où il y a carence, alors que nous avons un besoin considérable d'investissement pour mobiliser ce capital dormant ? Notre objectif doit être d'offrir un service à moindre coût aux petites propriétés privées forestières par des économies d'échelle, comme cela s'est fait dans d'autres pays européens. Je veux mobiliser l'ensemble de la filière autour d'un objectif visant à produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité...

Personne ne doit en douter : l'Etat est derrière la filière

La recherche et l'innovation doivent enfin participer au développement de la filière bois. L'innovation, c'est la rencontre de trois acteurs : les universités, les organismes publics de recherche et les entreprises. L'essor des sept pôles de compétitivité dans le secteur du bois et du papier, dont " *Fibres Grand Est* " ici en Alsace, témoigne de la capacité d'innovation de la filière.

Nous avons relancé cette politique des pôles de compétitivité par une enveloppe de 1,5 milliard d'euros sur les trois ans qui viennent. Le développement de la chimie des produits issus de la forêt constitue un axe stratégique de développement. L'utilisation de la biomasse pour améliorer l'autosuffisance énergétique des sites papetiers et le développement des matériaux renouvelables dans le bâtiment sont également des priorités. L'Etat est vraiment derrière la filière. Que personne n'en doute...

Nous avons pris en matière d'environnement des engagements au nom de la France. Ces engagements nous les tiendrons. Energies renouvelables, valorisation de la forêt,

Energies renouvelables, valorisation de la forêt, développement du solaire, états généraux de la mer, tout cela n'est pas pour moi un effet de mode

développement du solaire, états généraux de la mer, tout cela n'est pas pour moi un effet de mode. C'est la prise de conscience que la croissance de demain ne ressemblera pas à

celle d'hier... La croissance demain sera durable ou elle ne sera pas...

Pour moi, il n'y a pas de petit secteur, il n'y a pas de domaines nobles et de domaines moins nobles. La forêt, la filière bois sont des domaines stratégiques au même titre que le nucléaire, les nanotechnologies et les inventions formidables d'aujourd'hui. Mais on a séparé de façon artificielle l'économie ancienne et l'économie nouvelle. Le bois, c'est l'économie nouvelle. C'est l'économie de demain...

Nicolas Sarkozy

**Les 8 mesures phares du rapport de Jean Puech :
" Mise en valeur de la forêt française
et développement de la filière bois "**

Le 18 décembre 2008, le Président de la République confiait à Jean Puech, ancien ministre, une mission sur la forêt française. Cette mission a donné lieu à un rapport remis le 6 avril 2009 à la Présidence de la République. Il regroupe 42 propositions sur la forêt et le bois, dont 8 mesures phares :

- faciliter la gestion des petites surfaces forestières de 4 à 25 ha qui représentent 20% de la surface forestière et sont sous-exploitées (utiliser la fiscalité pour inciter leurs propriétaires à une meilleure exploitation),
- mieux assurer tous les risques pour restaurer la confiance des propriétaires forestiers,
- augmenter la part de bois récolté en France afin de limiter nos importations,
- créer un Fonds de remboursement et d'adaptation de la forêt au changement climatique, en remplacement du FFN (Fonds Forestier National),
- moderniser les scieries avec la création d'un Fonds d'Investissement Stratégique Spécifique (100 à 150 millions d'euros),
- développer la biomasse notamment en multipliant par trois le prix d'achat d'électricité issue de la biomasse forestière si 50% de cette énergie est produite avec des plaquettes forestières,
- développer le bois dans la construction et l'ameublement,
- promouvoir l'isolation des bâtiments par l'extérieur sans recours à un nouveau permis.